

Excusés : Monsieur le maire, Madame Douaneau, Madame Madiot, Monsieur l'Inspecteur

Présents : les enseignants, Madame Lardeux (adjointe à la mairie), Monsieur Marais (conseiller municipal),
Les parents élus (Monsieur Cochet, Mesdames Peccot, Peslier, Bany, Dentier)

Secrétaire de séance : Pascal Cornu

Le directeur ouvre la séance à 17H30

I. Effectifs et perspectives

Le directeur présente les prévisions des effectifs 2016/2017. Il comptabilise pour l'instant 177 élèves pour l'année prochaine.

A. Pris en compte

- Fort contingent 2013 (**24 enfants**), plus 5 nouveaux pour les autres années.
- Un seul enfant de 2013 est inscrit dans le privé sur Château-Gontier. La mairie pourrait rencontrer cette famille pour expliquer les investissements exemplaires de la commune depuis plus de 20 ans dans les infrastructures scolaires et périscolaires.

B. A voir

- Des maisons libres pourraient nous apporter de nouvelles inscriptions.
- On pourrait également avoir des enfants des autres communes qui n'ont pas d'écoles publiques.
- Fermeture à **162**, nous aurions donc **un solde positif de plus 15** ! Cela devrait permettre de passer sans encombre le départ des 25 CM2 en juin 2017 ! Il faudrait seulement 10 inscriptions en septembre 2017
- Moyenne nationale pour 7 classes 160 enfants soit 22^{ème} position sur 30 pays de l'OCDE

C. Choix répartitions et inscriptions 2016/2017

- Privilégier la classe des CP pour les effectifs !
- Un CM2 à 25
- L'inscription des 2014 ne pourra se faire au cas par cas pour des raisons exceptionnelles (fin de congé parental, emploi retrouvé...)
- **Mardi 21 Juin à 17H30** : porte ouverte pour les nouveaux PS
- **Mardi 30 août de 9H00 à 12H00** : ateliers d'intégration

II. Mouvement des enseignants

- Monsieur Rossignol part à la retraite, il y aura un nouveau directeur.
- Il y aura un nouvel enseignant.
- Certains enseignants pourraient changer de classe.
- On peut se réjouir de la stabilité de l'équipe enseignante gage de réussite scolaire pour les enfants.
- On peut également noter les arrêts de travail pratiquement nuls sur notre école et ce, depuis de nombreuses années !

III. Budget

- Par courrier, le directeur a demandé à la mairie une enveloppe exceptionnelle de 1 000 € en 2016 et de 1 000 € en 2017 pour l'achat de livres dans le cadre des nouveaux programmes. Cette mesure avait déjà été mise en place lors des programmes de 2002 et 2008. Les sommes sont inscrites au budget communal avec l'achat du séchoir peinture et des meubles « cuisine ».

IV. Sorties grâce à l'association des parents

A. Carré, cinéma

Pour le CARRE, il reste le spectacle « Couac » pour les trois classes de la maternelle (07 et 09 juin)

Pour le cinéma, toutes les séances sont passées. Nous avons eu la mauvaise surprise d'arriver après le début de la séance. Pour l'avenir, il faudra privilégier les créneaux du matin. Les horaires de l'après-midi des écoles du territoire sont beaucoup trop différents (TAP, APC, pause méridienne...)

B. Sorties exceptionnelles offertes par l'association des parents

Ces sorties exceptionnelles sont programmées grâce aux très bons bénéfices de l'association :

➤ Musée Robert Tatin

- Vendredi 25 mars Mesdames Héligon et Jouault
- Mardi 10 mai Madame Couturier

➤ Village médiéval de Saint-Suzanne

- Jeudi 02 juin Madame Blanchemaison et Monsieur Cornu (plus les 8 CE2 de Monsieur Rossignol)

C. Classe découverte CM2/CM1 : Super-Besse du 25 au 29 janvier

- 40 enfants sur 42 sont partis
- Valentin n'a pas pu nous accompagner. Nous remercions l'implication exemplaire de nos deux accompagnatrices Noëlie Peccot et Marjolaine Gaultier.
- Nous avons eu un temps magnifique avec une neige plutôt « moyenne »
- Nous avons pu :
 - Skier sur trois jours (5 créneaux) mais changements fréquents de moniteurs
 - Visiter le centre de secours
 - Randonner avec des raquettes
 - Visiter la cité médiévale de Besse
 - Effectuer les animations du soir (soirées contes, jeux, musiques mais pas la « boum » !)
- Le centre était complet ce qui pouvait occasionner un peu de bruit lors des repas
- Le chauffeur était très sympathique et professionnel.
- Nous avons eu peu de malades.
- Les enfants ont été très gentils et ont eu l'occasion de grandir lors de cette semaine loin des parents.
- Nous remercions à nouveau la municipalité et l'association des parents pour leurs aides précieuses.
- Un film sera présenté lors de la fête de fin d'année.

Conseil d'école

Pour ses élèves, la France dépense moins que d'autres

Combien de fois entend-on que l'école française coûte cher ? Que les autres pays sont moins dépensiers que nous ? Patastras, c'est faux. Et ce ne sont pas des Français qui le disent mais les experts internationaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Chaque élève français, de la maternelle au lycée coûte 102 000 € par an. C'est juste la moyenne des pays de l'OCDE. On est loin de la Norvège, 158 000 € ; du Danemark, 129 000 € ; des États-Unis, 127 000 € ... L'Irlande, la Belgique, la Suède, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Finlande sont aussi devant nous... Autre information confirmée : la France consacre davantage d'argent au secondaire (57 000 €) qu'au primaire (45 000 €). Alors que bon nombre d'autres pays ont fait le choix contraire : investir dans les premières années pour éviter au maximum les difficultés.

Philippe SIMON.

V. AVANCEMENT DES PROJETS

A. Bibliothèque : les enseignants présentent leurs projets

- Projet kamishibai : classe de madame Blanchemaison (3 séances)
- Médiathèque : classes de Madame Jouault (3 séances) et Couturier (1 séance)
- Projet « Bull'gomme » le 01 avril avec « Modrimane »: classes de Messieurs Bir et Rossignol

B. Piscine : les parents ont eu le planning des différents créneaux

C. Théâtre : les enseignants présentent leurs projets

- Interventions dans le cadre Amlet (deux classes) : présentation du travail le **Judi 16 juin à 18H00.** Un film sera présenté lors de la fête de fin d'année.
- Interventions de Monsieur Cascardo : (trois classes) présentation du travail lors de la fête de fin d'année le **Vendredi 24 juin à 18H15**

D. Chants CM2/CM1 : les enseignants présentent leurs projets

- Nous devons participer à un projet création d'un CD mais le territoire du Sud-Mayenne n'a pas été retenu.
- Nous devons avoir l'intervention de Marc Nicole en février mais... il s'est désisté !
- Nous allons cependant présenter 4 à 6 chants lors de la fête de fin d'année le **Vendredi 24 juin**

VI. Pédagogie, administratif

A. Evaluations

Nous n'avons pas reçu d'indications sur les évaluations nationales. L'équipe des maîtres se concertera pour savoir si elle les mettra en place au mois de mai.

Des évaluations mi-parcours ont été réalisées pour les CE1.

71 enfants ont passé une évaluation sur la vitesse de lecture.

B. Projet d'école :

Il arrive à échéance en juin 2017. L'équipe enseignante en fera le bilan l'an prochain.

C. Attention rappel sur l'Activité Pédagogique Complémentaire

Le directeur est dispensé des 36 H d'APC pourtant il les effectue. Son obligation de service en dehors de la classe est de **24H**, il en est pour l'instant à **81H** !

En 2016/2017, il faudra peut-être réfléchir sur une autre organisation de l'APC sans pénaliser les parents.

D. Document unique, PPMS, commission de sécurité

- **PPMS** : Les risques majeurs concernent les risques liés aux transports, les risques technologiques et les risques naturels. La dernière circulaire inclut les risques d'attentats.
- **Document unique** : Par l'employeur ou le chef d'établissement. Ce document doit comporter un inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise, de l'établissement ou du service dans le cadre de la Fonction publique.

Le directeur a écrit au maire et à l'inspectrice d'académie sur la rédaction de ces documents. Il se sent totalement incompetent « techniquement » pour les rédiger **efficacement**. Il réfute le poids d'une responsabilité qui ne devrait pas incomber à un directeur. Il a cependant élaboré le PPMS en 2008. Il a demandé une malle PPMS à la commune pour effectuer un exercice sur le deuxième trimestre. L'inspecteur nous a informés en début d'année qu'un nouveau Document Unique simplifié serait demandé aux écoles.

- **Le plan communal de sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.
- **Registre santé et sécurité au travail** : Ce document est à la disposition de tous les personnels et usagers (**donc les parents**). C'est sur celui-ci que seront consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité. L'assistant de prévention veillera à son accessibilité et proposera toute solution au regard du problème posé. Ce document est en place.
 - **A intégrer dans le registre** : Une maman se plaint du manque de verres pour que les enfants boivent pendant la récréation.
Réponse : Il est impossible de fournir 96 verres aux 96 élèves. Par contre, les enseignants proposent que les enfants apportent leur propre verre (dans leur casier) ou leur propre petite bouteille d'eau.

E. Discussion sur les sujets abordés par les parents

- **Cantine** : Il faudrait informer les parents des changements d'organisation (les repas maintenant apportés d'une autre structure). Il faudrait plus de produits « bio » et les noter sur les menus.
Réponse de la mairie : Nous avons beaucoup de problèmes d'absences du personnel communal. Nous avons trouvé une solution en urgence. Nous entendons bien le besoin d'une réunion qui pourrait être réalisée l'an prochain. Nous informerons dorénavant les parents des changements (panneau d'affichage, cahier d'informations des enfants).
- **TAP** : Les parents ont demandé des explications sur les changements de personnel effectués ou à venir. Ils ont parlé des problèmes de discipline et des réponses apportées par l'encadrement.
Réponse de la mairie : Lorsqu'un incident arrive, il faut en parler aussitôt (à Madame Lenain ou aux élus) afin d'établir vraiment les faits. La commune réfléchit à une solution par rapport au nombre élevé d'enfants qui fréquentent les TAP. L'encadrement peut utiliser à bon escient les carnets de comportement des enfants établis par l'équipe pédagogique.
- **Dortoir** : Satisfaction des parents de pouvoir coucher dans le dortoir les plus jeunes à 13H.
- **Classe** : Une maman ne comprend pas pourquoi des enfants reviennent « malades » en classe et contaminent ainsi les autres enfants !
Réponse des enseignants : Ils sont évidemment d'accord avec cette remarque ! L'obligation de garder un enfant malade est inscrite dans le règlement intérieur ! L'école n'a pas à assumer les problèmes de garde des enfants malades ! Il faut que chaque parent se responsabilise pour le bien de tous.

Une maman regrette que son enfant de CE2 ne fasse pas « théâtre ».

Réponse du directeur : L'enveloppe n'était que de 1 000 € ! Nous avons réussi pourtant à inscrire trois classes ! Il était impossible pour Monsieur Cornu d'intégrer les 8 CE2 de Monsieur Rossignol.

Les parents doivent comprendre qu'il sera impossible que tous les niveaux fassent la même chose. Les CE2 de Monsieur Cornu n'ont pas assisté au spectacle de la BD ! Ils n'ont pas effectué l'animation « Bull'gomme » et ne recevront pas dans ce cadre l'auteur « Modrimane ». Par contre tous les CE2 auront la sortie exceptionnelle à Sainte-Suzanne et 10 séances à la piscine !

Le directeur lève la séance à 19H30